



Séance du Conseil municipal du 8 mars 2021

PROJET DE DELIBERATION

VILLE DE VERSOIX

**« Crédit d'étude de CHF 30'000 destiné à l'étude d'aménagement du secteur des Colombières–Lachenal »**

Vu le message joint à la présente, version définitive validée par le Conseil administratif de la Ville de Versoix, au cours de sa séance du 10 février 2021, qui décrit dans les détails l'étude qui sera effectuée au moyen de ce crédit,

vu le rapport de la commission Aménagement et transports du 23 février 2021,

vu le rapport de la commission Finances, administration et économie du 4 mars 2021,

conformément à l'art. 30, al. 1, let. e et m de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

**DECIDE**

par x oui, x non et x abstention,

1. De procéder à une étude destinée à l'aménagement du secteur des Colombières–Lachenal.
2. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de CHF 30'000.- destiné à cette étude.
3. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements puis de la porter à l'actif du bilan, dans le patrimoine administratif.
4. En cas de réalisation du projet, ce crédit d'étude sera amorti conjointement au crédit principal.
5. En cas de non-réalisation du projet, ce crédit d'étude sera amorti au moyen de 1 annuité, dès l'année de son abandon.
6. D'autoriser le Conseil administratif à contracter, si nécessaire, un emprunt auprès des établissements de crédit de son choix, à concurrence de CHF 30'000.-.